

# PROCÈS-VERBAL

## de la séance du 24 octobre 2023

L'an 2023 et le 24 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie de la Chapelle-du-Noyer, sous la présidence de Martine PROFETI, Maire.

**Présents** : VILLETTE Hélène, THOMAS Alain, TOUSSAINT Josiane, HUET Vincent, Jean-Luc MANGIN, DE PONTON D'AMECOURT Dominique, GARCIA Christine, CHERON Jean-Luc

**Absents excusés avec procuration** : PATY Christian procuration à GARCIA Christine,

**Excusée** : POULAIN Valérie, TERRIER Agnès, COCHUYT Aurélien

**A été nommé secrétaire** : VILLETTE Hélène

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations de Madame le Maire, en application de la délibération n° 2022-044 du 14 décembre 2022.

### **Délibérations prises** :

Réf 2023-028 : Décision modificative n°2

Réf 2023-029 : Subventions d'équipement versées pour travaux éclairage public 2023 – Fixation de la durée d'amortissement

Réf 2023-030 : Plan de financement 2024 – Enfouissements de réseaux

Réf 2023-031 : Subvention – Europ'Raid

Réf 2023-032 : Convention – Hébergement à l'auberge sociale de Châteaudun

Réf 2023-033 : Compétence conseil énergétique développée par Energie Eure-et-Loir – Nouveau projet de service

### **REF 2023-028 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'année 2023 :

<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
Compte 2131	Constructions bâtiments publics	99 246 €
<b>TOTAL</b>		<b>99 246 €</b>
<b>Recettes</b>		
Compte 1321	Subvention de l'état	99 246 €
	<i>D.S.I.L. – Travaux groupe scolaire</i>	
<b>TOTAL</b>		<b>99 246 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent les modifications présentées au budget.

### **REF 2023-029 : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES POUR TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2023 – FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement et d'amélioration énergétique de l'éclairage public de la commune ont lieu avec ENERGIE EURE-ET-LOIR en 2023.

Il y a donc lieu de procéder à l'amortissement des immobilisations du compte 204182 « subventions d'équipement versées », et d'en fixer la durée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à ENERGIE EURE-ET-LOIR en 2023, à 15 ans,
- Précise que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits aux articles 2804182 (recette d'investissement) et 681 (dépense de fonctionnement).

## REF 2023-030 : PLAN DE FINANCEMENT 2024 – ENFOUISSEMENTS DE RESEAUX

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public envisagé RUE DES PENDANTS ET DES CHAMPS GUIGNIERS à LA CHAPELLE-DU-NOYER, et précise que celui-ci a fait l'objet d'un avis favorable d'ENERGIE Eure-et-Loir quant à sa programmation et à son financement pour 2024.

Il convient à présent de statuer sur les modalités de réalisation de cette opération et d'arrêter le plan de financement établi à titre prévisionnel par ENERGIE Eure-et-Loir et qui se présente comme suit :

### 1. Exécution des travaux :

RESEAUX		Maîtrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				ENERGIE Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Environnement BT	ENERGIE Eure-et-Loir	200 000 €	80%	160 000 €	20%	40 000 €
	Sécurisation BT	ENERGIE Eure-et-Loir	- €	80%	- €	20%	- €
	Modernisation HTA	ENERGIE Eure-et-Loir		100%	- €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité*	60 000 €	0%	- €	100%	60 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		ENERGIE Eure-et-Loir	31 000 €	80%	24 800 €	20%	6 200 €
TOTAL			291 000 €		184 800 €		106 200 €

\* La collectivité confie temporairement (le temps des travaux) sa maîtrise d'ouvrage du génie civil à ENERGIE Eure-et-Loir. Plus globalement, les modalités d'exécution des travaux de communications électroniques (génie civil, câblage) font l'objet de conventions particulières préalables au lancement des travaux entre la collectivité et les opérateurs de télécommunications concernés.

### 2. Frais de coordination :

La collectivité est redevable envers ENERGIE Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 4960€ représentative des frais de coordination des travaux.

**En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **approuve** la programmation de ce projet d'enfouissement des réseaux pour 2024, et **s'engage** à ce que le lancement des travaux intervienne sur cette même année, l'octroi des aides financières par ENERGIE Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.
- **approuve** le plan de financement prévisionnel de cette opération, et **s'engage** à inscrire les crédits correspondants à son budget, la contribution de la collectivité aux travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir (électricité et éclairage public) prenant la forme de fonds de concours déterminés dans la limite du plan de financement prévisionnel.
- **s'engage** à régler à ENERGIE Eure-et-Loir le coût intégral (y compris la TVA) des travaux relatifs au génie civil de communications électroniques.
- **s'engage** à verser à ENERGIE Eure-et-Loir, à réception des travaux, une contribution forfaitaire d'un montant de 4960€ représentative des frais de coordination des travaux.
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et la coordination des travaux d'enfouissement.

## REF 2023-031 : SUBVENTION – EUROP'RAID

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association « THE FR'AID TOUR », dont le siège social se situe sur la commune, a déposé une demande de subvention courant juin dernier.

Le dossier détaillé est mis à disposition.

Europ'Raid est le 1<sup>er</sup> raid-aventure en Europe. C'est un tour d'Europe culturel et solidaire de 10 000 kilomètres à travers 20 pays en 23 jours. A bord d'une Peugeot 205, les équipages découvrent l'Europe tout en réalisant des actions solidaires.

Ce défi sportif se réalisera sur l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de partenariat,
- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 200 €, qui sera imputée à l'article 65748 du budget 2023.

### **REF 2023-032 : CONVENTION – HEBERGEMENT A L'AUBERGE SOCIALE DE CHATEAUDUN**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une convention a été signée en mai 2009 avec le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaudun pour l'hébergement d'urgence à l'auberge sociale, et ce afin de permettre son accès aux personnes domiciliées sur notre commune en situation de précarité.

Le C.C.A.S. de Châteaudun souhaite procéder à la modification des tarifs d'accès à l'auberge sociale.

A cet effet, Madame le Maire donne lecture de la nouvelle convention de partenariat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle convention de partenariat avec le C.C.A.S. de Châteaudun,
- AUTORISE Madame la Maire à la signer.

### **Réf 2023-033 : COMPETENCE CONSEIL ENERGETIQUE DEVELOPPEE PAR ENERGIE EURE-ET-LOIR – NOUVEAU PROJET DE SERVICE**

Madame le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

Par délibération n° 2021-023 du 11 mai 2021, un partenariat sur 5 ans a été établi avec ENERGIE Eure-et-Loir de manière à permettre à la commune de bénéficier d'une assistance technique durable et d'aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable au patrimoine.

ENERGIE Eure-et-Loir nous informe qu'afin d'être en conformité avec le barème des aides et du règlement de service en vigueur, la cotisation a été fixée pour l'ensemble des collectivités à 0.80 € par habitant et par an, au lieu de 0.70 €.

De plus, la durée d'adhésion est fixée dorénavant à 3 ans.

**En accord avec ces nouvelles propositions, le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- o **APPROUVE** le nouveau règlement de service, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour la compétence Conseil Energétique développée par ENERGIE Eure-et-Loir.
- o **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DEMANDE DE SUBVENTION – SECURISATION RUE DE CHANT PINSON ET AMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE**

Ce point est reporté à une date ultérieure, concernant l'aménagement du parking sur possibilité de remplacer le bitume par un espace végétalisé.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire informe :

- du calendrier prévisionnel des travaux du groupe scolaire qui débiteront janvier 2024,
- des projets de l'école,
- que le rendez-vous pour le 11 novembre aura lieu à 11h au cimetière et qu'un pot se fera au restaurant la P'tite Fringale,
- que le spectacle pour la galette des anciens qui aura lieu le 21 janvier 2024 sera animé par « la Troupe du bonheur »,
- que la distribution des cartes cadeaux s'effectuera la dernière semaine de novembre et la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Maire,  
Martine PROFETI

Secrétaire de séance,  
Hélène VILLETTE